



LA CÔTE
INTERNATIONAL SCHOOL
AUBONNE

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026-2027



TABLE DES MATIÈRES

1.	CALENDRIER DES DATES DE TRIMESTRE 2026/2027	3
2.	INSCRIPTION ET PRESTATIONS ÉDUCATIVES – CONDITIONS GÉNÉRALES.....	4
2.1	ADMISSIONS, INSCRIPTION ET REINSCRIPTION	4
2.2	PROGRAMME ÉDUCATIF ET ORIENTATION.....	4
2.3	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4
2.4	ASSURANCE.....	4
2.5	CONDITIONS DE LOGEMENT.....	5
2.6	COMPORTEMENT ET EXCLUSION DE L'ÉCOLE.....	5
2.7	ACTIVITÉS ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES	5
2.8	SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE (LS) ET ANGLAIS COMME LANGUE ADDITIONNELLE (EAL) 6	
2.9	UNIFORME	6
2.10	SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE	6
2.10.1	ITINÉRAIRES ET HORAIRES DES BUS.....	7
2.10.2	SÉCURITÉ DU TRANSPORT	7
2.10.3	ZONES DE TRANSPORT.....	7
2.10.4	SERVICES DE REPAS.....	8
2.10.5	INSCRIPTION ET ANNULATION	8
2.10.6	REPAS (Y COMPRIS LA SUPERVISION) – 5 JOURS PAR SEMAINE	9
2.11	ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES, GARDE APRÈS L'ÉCOLE ET COURS PRIVÉS	9
2.12	AUTRES FRAIS	9
3.	BARÈME DES FRAIS.....	10
3.1.1	FRAIS POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027	10
3.1.2	FRAIS D'ADMINISTRATION ET D'INSCRIPTION.....	10
3.1.3	FRAIS DE SCOLARITÉ.....	11
3.1.4	ACTIVITÉS OBLIGATOIRES.....	12
3.1.5	PAIEMENT DES FRAIS	12
3.1.6	CONDITIONS DE RETRAIT	13
4.	CONDITIONS GÉNÉRALES.....	15
4.1	CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION.....	15
4.1.1	DÉFINITIONS DANS LES INFORMATIONS LÉGALES.....	15
4.1.2	OBLIGATIONS DE L'ÉCOLE.....	15
4.1.3	CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS ET POLITIQUES DE L'ÉCOLE.....	15
4.1.4	PRISE EN CHARGE À L'ÉCOLE	15
4.1.5	APPROBATION DES PARENTS.....	16
4.1.6	RENONCIATION DE RESPONSABILITÉ.....	16
4.1.7	VOL	16
4.1.8	PAIEMENT DES FRAIS	16
4.1.9	RETRAIT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS	16
4.1.10	CHANGEMENT DE RENSEIGNEMENTS	17
4.1.11	DÉFAUT DE DIVULGATION	17
4.1.12	DÉCLARATION GÉNÉRALE CONCERNANT L'EXACTITUDE ET LA VÉRACITÉ DES INFORMATIONS.....	17
4.1.13	FORCE EXECUTOIRE DES CONDITIONS GÉNÉRALES.....	17
4.1.14	INTÉGRALITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES.....	17

4.1.15	LOI APPLICABLE.....	18
4.1.16	ACCEPTATION D'UNE OFFRE	18
4.2	AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES	18
4.2.1	ACTIVITES SCOLAIRES.....	18
4.3	INFORMATIONS MEDICALES	18
5.	INFORMATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES	19
5.4	ENREGISTREMENT D'IMAGES DES ELEVES	20
5.4.1	CONDITIONS D'UTILISATION PAR L'ÉCOLE.....	20
5.4.2	RENOUVELLEMENT DU CONSENTEMENT.....	20
5.4.3	RETRAIT DU CONSENTEMENT.....	21

1. CALENDRIER DES DATES DE TRIMESTRE 2026/2027

TRIMESTRE D'AUTOMNE 2026	
LUNDI 17 AOÛT	Journée d'orientation
MARDI 18 AOÛT	Début des cours
LUNDI 21 SEPTEMBRE	Jeûne Fédéral - Jour férié / école fermée
LUNDI 12 OCTOBRE - VENDREDI 23 OCTOBRE	Vacances de mi-trimestre
VENDREDI 18 DECEMBRE	Fin du 1er trimestre – l'école se termine à 15h05 / 15h50

TRIMESTRE DE PRINTEMPS 2027	
LUNDI 11 JANVIER	Début des cours
VENDREDI 5 FÉVRIER	École fermée – Journée pédagogique
LUNDI 8 FÉVRIER – VENDREDI 12 FÉVRIER	Vacances de mi-trimestre
JEUDI 25 MARS	Fin du 2ème trimestre – l'école se termine à 15h05 / 15h50
VENDREDI 26 MARS - VENDREDI 9 AVRIL	Vacances de printemps

TRIMESTRE D'ÉTÉ 2027	
LUNDI 12 AVRIL	Début des cours
JEUDI 6 MAI	Ascension - Jour férié / école fermée
VENDREDI 7 MAI	École fermée
LUNDI 17 MAI	Pentecôte - Jour férié / école fermée
VENDREDI 18 JUIN	Fin du 3ème trimestre – l'école se termine à 12h00

2. INSCRIPTION ET PRESTATIONS ÉDUCATIVES – CONDITIONS GÉNÉRALES

2.1 Admissions, inscription et réinscription

Les parents inscrivent leurs enfants à l'École via le formulaire de candidature en ligne disponible sur le site web de l'établissement et soumettent la documentation requise, comprenant généralement les bulletins des écoles précédentes ainsi que tout rapport spécialisé pertinent.

Si une place est offerte, la lettre d'acceptation contiendra les coordonnées bancaires de l'École pour le paiement des frais d'inscription, lesquels doivent être réglés dans un délai de 10 jours. Une place à l'école n'est garantie qu'une fois le paiement des frais d'inscription reçu et le Contrat d'Inscription – Conditions générales dûment signé et retourné à l'École.

Le paragraphe 3.3 ci-dessous fournit des informations détaillées concernant les délais de réinscription ou de retrait pour les années futures.

2.2 Programme éducatif et orientation

La Côte International School n'acceptera que les élèves dont les besoins peuvent être pris en charge par l'École.

La lettre de confirmation d'admission est délivrée sur la base des informations dont dispose l'École au moment de l'acceptation de l'élève. L'École se réserve le droit d'annuler le contrat si elle estime que les informations fournies étaient insuffisantes ou incorrectes.

2.3 Santé et bien-être

Il est de notre plus haute priorité de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel.

L'École applique les meilleures pratiques et veille à tous les aspects liés à la sécurité dans l'environnement éducatif. Les parents et les élèves sont tenus de respecter ces procédures. Lorsque cela est nécessaire, l'École applique les mesures de santé publique conformément aux directives de l'Office fédéral de la santé publique.

2.4 Assurance

La loi suisse exige que tous les résidents de Suisse disposent d'une couverture médicale et hospitalière minimale (« Assurance de base ») couvrant la maladie et les accidents. Les familles assurées auprès de compagnies non suisses doivent disposer d'une couverture équivalente pour la maladie et les accidents. Les parents ou le représentant légal doivent assurer les enfants contre tout accident ou maladie pouvant survenir durant les activités scolaires et extrascolaires (y compris l'évacuation en hélicoptère si nécessaire lors des

camps de ski). Il est également recommandé que l'assurance couvre l'annulation des activités obligatoires. La Côte International School ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de ces conditions.

Les parents sont tenus de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels frais et dommages causés par leur enfant dans le cadre des activités de l'École, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

La Côte International School se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé et du bien-être de l'élève. Les parents autorisent explicitement La Côte International School à entreprendre toutes les actions nécessaires pour fournir un traitement médical à l'élève et acceptent de régler tous les frais engagés, selon la discrétion de l'École, pour le traitement médical de l'élève.

Une copie de l'attestation de couverture d'assurance maladie doit être fournie à l'École lors de l'inscription de l'élève. Tout changement de prestataire d'assurance maladie doit être immédiatement communiqué à l'École.

2.5 Conditions de logement

Pour intégrer La Côte International School, tous les élèves non suisses doivent fournir une preuve de leur droit de résider en Suisse. Aucun remboursement ni réduction n'est possible en cas de refus de visa ou d'arrivée tardive liée à des problèmes de visa.

Les élèves doivent vivre avec leurs parents ou un proche membre de leur famille pouvant être désigné comme tuteur légal. L'École se réserve le droit de résilier le contrat d'inscription si cette condition n'est pas respectée.

2.6 Comportement et exclusion de l'École

L'École peut exclure temporairement ou définitivement un élève en cas de comportement sérieux inapproprié. Cela peut inclure la violence, l'intimidation, le harcèlement (y compris le cyberharcèlement), toute forme de racisme ou autre forme de discrimination, la possession de drogues, la commission d'une infraction pénale (y compris le vol), des violations graves mettant en danger la santé et la sécurité d'autrui, ou un refus manifeste de se conformer aux attentes de l'École. Cette liste n'est ni exhaustive ni exclusive, la décision appartenant au Directeur. Tout élève reconnu comme fournissant des drogues illégales, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'École, sera définitivement exclu.

Veuillez noter que la consommation d'alcool, de tabac, de produits de vapotage et de drogues est interdite lors de tous les voyages et sorties scolaires (journaliers ou résidentiels), au même titre qu'à l'École.

2.7 Activités et services supplémentaires

L'École propose certaines activités obligatoires, résidentielles ou hors site – celles-ci sont listées dans la section des frais ci-dessous. Les services suivants sont également disponibles pour les élèves moyennant un coût supplémentaire :

- Le soutien à l'apprentissage (LS) et l'anglais comme langue additionnelle (EAL)

(au-delà de la provision habituelle de l'École pour tous les élèves)

- L'uniforme scolaire
- Le service de transport
- Le service de repas
- Certaines activités extrascolaires optionnelles (l'École propose de nombreuses activités après l'école sans frais supplémentaires)
- La prise en charge après l'école (After-School Care)
- Les cours privés (par ex. : cours de musique)

2.8 Soutien à l'apprentissage (LS) et Anglais comme langue additionnelle (EAL)

La Côte International School est une école inclusive. Au cas par cas, elle accueille des enfants présentant des difficultés d'apprentissage identifiées lorsque nous estimons être en mesure de leur fournir le soutien dont ils ont besoin. Les besoins individuels doivent être discutés avec l'École à l'avance. Le fait de ne pas communiquer des informations pertinentes peut entraîner un retard dans la mise en place d'un soutien approprié pour l'enfant et compromettre l'efficacité du travail en classe.

Toute séance supplémentaire de LS ou d'EAL allant au-delà de la provision normale de l'École sera fournie à condition que les coûts additionnels soient pris en charge par les parents ou par l'organisme finançant les frais.

À titre exceptionnel, l'École se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant lorsque le soutien financier supplémentaire nécessaire ne peut être fourni, ou lorsque les besoins de l'enfant évoluent de manière significative après son admission.

2.9 Uniforme

Tous les élèves sont tenus de porter l'uniforme scolaire officiel, adapté à leur âge, ainsi que l'uniforme de sport. Vous pouvez commander l'uniforme scolaire sur www.trutex.com/eu en utilisant notre code d'établissement **LEA000107TF**.

2.10 Service de transport scolaire

Les tarifs s'appliquent pour toute l'année scolaire sur la base de semaines de 5 jours et sont facturés selon la zone. Il existe 3 zones, définies selon notre interprétation de l'accessibilité. Les tarifs pour des inscriptions partielles (moins de 5 jours) ne sont pas disponibles, et aucune réduction n'est accordée en cas d'absence ou d'horaires scolaires irréguliers. Les familles inscrivant leur enfant pour un service aller-retour seront prioritaires si le nombre de demandes dépasse la capacité. Comme les places sont limitées, nous encourageons les parents à inscrire leur enfant au service de bus dès que possible, par email (transport@lcis.ch) ou via le formulaire d'inscription/réinscription.

Les frais de transport sont facturés conformément aux dispositions de la section 3.2.

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit et envoyées à transport@lcis.ch au moins deux semaines avant la fin du trimestre. Le non-respect de

cette condition entraînera la facturation complète du service.

2.10.1 Itinéraires et horaires des bus

Le service de bus scolaire ne garantit pas un système « porte à porte ». Le flux de circulation et la présence de zones de stationnement sûres déterminent l'emplacement de l'arrêt de bus. Les itinéraires doivent compter un minimum de 4 élèves pour fonctionner. Tout changement de domicile en cours d'année doit être communiqué à l'avance au bureau des transports et ne sera accepté que s'il n'a pas d'impact négatif sur les autres familles utilisant le même itinéraire. Les familles rejoignant l'École après le début de l'année scolaire peuvent utiliser le service de bus si des places sont disponibles et si elles peuvent utiliser un itinéraire déjà existant.

Pour les élèves non-inscrits au service de transport scolaire, nous offrons un service ponctuel (ad hoc) pour une utilisation occasionnelle. Les détails se trouvent ci-dessous. Les demandes ad hoc doivent utiliser les itinéraires de bus existants et être envoyées par email au moins 48 heures à l'avance à transport@lcis.ch, puis confirmées par un email de retour.

2.10.2 Sécurité du transport

Notre service de bus est généralement accessible aux enfants dès l'âge de 4 ans. Les ceintures de sécurité et l'équipement de sécurité présents dans les bus (sièges enfants et rehausseurs) sont utilisés conformément aux lois suisses sur la circulation routière. Tous les élèves doivent adopter un comportement sûr et approprié durant le trajet en bus. L'École refusera l'accès au service de transport scolaire aux élèves qui ne respectent pas les exigences en matière de comportement sécurisé. Les conducteurs employés par notre École sont tous des professionnels qualifiés et répondent aux normes légales suisses ainsi qu'aux standards de bonnes pratiques de Nord Anglia Education. Ils bénéficient d'une formation professionnelle et d'un perfectionnement annuel.

2.10.3 Zones de transport

ZONE 1 : Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Bussy-Chardonney, Etoy, Féchy, Lavigny, Montherod, Mont-sur- Rolle, Perroy, Rolle, Essertine-sur-Rolle, Saint-Livres, Saint-Prex, Villarssous- Yens, Yens.

ZONE 2 : Apples, Begnins, Bremblens, Bursinel, Bursins, Coinsins, Denens, Denges, Duillier, Dully, Echandens, Ecublens, Genolier, Gilly, Gimel, Givrins, Gland, Lonay, Luins, Lully, Lussy-surMorges, Morges, Prangins, Préverenges, Reverolle, St. Saphorin- sur-Morges, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tartegnin, Tolochenaz, Trélex, Vich, Vinzel, Vufflens-le- Château.

ZONE 3 : Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Commugny, Céligny, Chavannes-de-Bogis, Crans, Coppet, Crassier, Crissier, Epalinges Croisettes, Founex, Grens, Gingins, Lausanne, Le Muids, Le Vaud, Mies, Nyon, Renens, Tannay.

TARIFS EN CHF	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
ALLER-RETOUR	4,250	4,650	5,000
ALLER SIMPLE	2,750	3,000	3,200
RÉSERVATION OCCASIONNELLE AD HOC (TRAJET UNIQUE)	25	30	35

2.10.4 Services de repas

Les repas sont préparés quotidiennement par notre Chef et son équipe dans notre cuisine sur site. Tous les élèves ont le choix d'utiliser le service de repas de l'École ou d'apporter un repas préparé à la maison.

Les parents qui optent pour le service de repas peuvent inscrire leur enfant sur une base annuelle ou trimestrielle. Une option végétarienne est toujours disponible. Les élèves utilisant le service de repas recevront un repas à emporter pour les sorties ou excursions scolaires lorsque cela est nécessaire.

Les enfants de Foundation 1 qui ne fréquentent l'École que le matin peuvent rester jusqu'à 11h45 sans repas, ou choisir de rester à l'École jusqu'à 13h00 avec repas.

La Côte International School fournira, dans la mesure du possible, des repas spéciaux répondant à des besoins éthiques, religieux ou médicaux.

Lorsqu'un enfant nécessite un régime alimentaire dépassant les capacités habituelles de notre cuisine, les parents devront éventuellement fournir un repas préparé à la maison. Pour les allergies et intolérances alimentaires, un certificat médical est requis avant que des repas puissent être servis dans le restaurant scolaire. L'École décline toute responsabilité dans le cas où les certificats médicaux n'ont pas été fournis.

Aucune réduction ni aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence. Les élèves de Year 11 et Year 13 bénéficient d'un tarif réduit en raison de la période d'examens.

2.10.5 Inscription et annulation

L'inscription au service de repas se fait sur le formulaire d'inscription ou, à d'autres moments de l'année, par email à meals@lcis.ch.

Les annulations ou modifications ne seront acceptées que sur une base trimestrielle. Toutes ces demandes doivent être faites par écrit et envoyées à meals@lcis.ch au moins deux (2) semaines avant la fin du trimestre.

Le non-respect de cette condition entraînera la facturation complète du service.

2.10.6 Repas (y compris la supervision) – 5 jours par semaine

TARIFS (CHF)	FOUNDATION 1 – 2	YEARS 1 – 2	YEARS 3 – 6	SECONDAIRE	YEARS 11&13
ANNUUEL	1,950	2,650	2,850	3,000	2,800
TRIMESTRE D'AUTOMNE	780	1,060	1,140	1,200	1,200
TRIMESTRE DE PRINTEMPS	780	1,060	1,140	1,200	1,200
TRIMESTRE D'ETE	390	530	570	600	400

2.11 Activités extrascolaires, garde après l'école et cours privés

La Côte International School propose les activités et services suivants aux parents intéressés et à leurs enfants.

Les informations, ainsi que les tarifs et conditions, sont disponibles dans les liens d'inscription correspondants qui vous sont communiqués avant le début du nouveau trimestre. L'inscription est définitive et non remboursable.

1. Activités extrascolaires optionnelles
2. Activités sportives optionnelles compétitives et non compétitives
3. Garde après l'école (ASC – After-School Care)
4. Cours privés (par ex. : cours de musique)

Des informations détaillées concernant les éléments ci-dessus seront fournies à toutes les familles avant le début de l'année scolaire. Certaines activités extrascolaires peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre.

Comme le nombre de places disponibles pour la garde après l'école est limité, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) à l'avance via notre système de réservation en ligne afin de garantir une place. Ce service est disponible de 15h05 à 18h15 et est facturé 15 CHF par heure.

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à la garde après l'école seront facturés séparément pour ce service.

2.12 Autres frais

Tout autre frais non mentionné dans les présentes Conditions générales sera facturé séparément.

3. BARÈME DES FRAIS

3.1.1 Frais pour l'année académique 2026-2027

Les frais de scolarité de l'École incluent le coût des manuels scolaires requis, du matériel de classe, y compris l'utilisation des technologies d'apprentissage durant le temps scolaire lorsque cela est nécessaire, ainsi que les frais d'examen. Tous les frais sont exprimés en francs suisses (CHF) et s'appliquent par élève.

3.1.2 Frais d'administration et d'inscription

Les frais d'inscription sont payables lors de l'acceptation, afin de confirmer l'inscription, et concernent uniquement les nouveaux élèves. Les frais annuels d'administration s'appliquent à chaque élève au début de chaque année académique.

Frais d'inscription unique – École primaire et secondaire (Years 1–13)	3,000
Frais annuels d'administration	850

3.1.3 Frais de scolarité

TARIFS (CHF)	TARIFS ANNUELS 2026/27	TRIMESTRE D'AUTOMNE (40%)	TRIMESTRE DE PRINTEMPS (40%)	TRIMESTRE D'ÉTÉ (20%)
FOUNDATION 1 (MATINS UNIQUEMENT) SANS REPAS	19,500	7,800	7,800	3,900
FOUNDATION 1 (APRÈS-MIDI SUPPLÉMENTAIRE)	1,950	780	780	390
FOUNDATION 1 (JOURNÉE COMPLÈTE)	28,400	11,360	11,360	5,680
FOUNDATION 2 (JOURNÉE COMPLÈTE)	29,200	11,680	11,680	5,840
ÉCOLE PRIMAIRE YEARS 1 - 2	29,600	11,840	11,840	5,920
ÉCOLE PRIMAIRE YEARS 3 - 6	30,700	12,280	12,280	6,140
ÉCOLE SECONDAIRE YEAR 7	34,400	13,760	13,760	6,880
ÉCOLE SECONDAIRE YEARS 8 - 9	35,000	14,000	14,000	7,000
ÉCOLE SECONDAIRE YEARS 10 - 11	35,800	14,320	14,320	7,160
ÉCOLE SECONDAIRE - PROGRAMME IB (DPI & 2)	39,200	15,680	15,680	7,840

Pour les élèves ne fréquentant pas la Foundation 1 à temps plein, les frais de scolarité seront calculés sur la base du tarif « matins uniquement », auquel s'ajoutera un tarif « après-midi supplémentaire ».

Les frais de repas seront ajoutés à la structure tarifaire de la journée complète au sein de la Foundation, car ils font partie intégrante de l'expérience éducative globale offerte. Les exceptions liées aux allergies ou intolérances seront discutées au cas par cas.

3.1.4 Activités obligatoires

Ces activités sont obligatoires et non remboursables (bien qu'il puisse être possible de faire une demande auprès de l'assurance du parent ou du tuteur en cas de retrait pour raisons médicales). Les tarifs indiqués ci-dessous représentent des frais supplémentaires obligatoires et n'incluent pas l'équipement de ski. Tous les frais sont en CHF.

TARIFS EN CHF	
SKI	
PRIMAIRE YEARS 1 - 4 (4 JOURNÉES DE SKI)	750
PRIMAIRE YEARS 5 - 6 ET SECONDAIRE YEARS 7 - 8 (VOYAGE DE SKI D'UNE SEMAINE)	1,300
SECONDAIRE YEARS 9 - 10 (3 JOURNÉES DE SKI)	800
RÉSIDENTIEL	
VOYAGE RÉSIDENTIEL YEARS 1 - 6	620
VOYAGE RÉSIDENTIEL YEARS 7 - 10	1,200
DPI (VOYAGE CAS)	3,000 (estimation – l'activité varie d'une année à l'autre)

3.1.5 Paiement des frais

Les frais de scolarité sont calculés sur une base annuelle et répartis entre l'automne (40 %), le printemps (40 %) et l'été (20 %), quel que soit le nombre de jours scolaires que compte chaque année.

Les frais peuvent être payés annuellement avec une remise de 2 %, ou en trois versements trimestriels, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE PAIEMENT	ÉCHÉANCE
ANNUEL	30 juin
TRIMESTRE D'AUTOMNE (PREMIER VERSEMENT)	30 juin
TRIMESTRE DE PRINTEMPS (DEUXIÈME VERSEMENT)	15 novembre
TRIMESTRE D'ÉTÉ (TROISIÈME VERSEMENT)	28 février

Ces dates doivent être strictement respectées. Nous nous réservons le droit de déduire des paiements partiels ou des crédits des montants dus.

Les frais seront facturés au prorata pour les élèves de Foundation 1 inscrits selon un horaire à temps partiel (cinq demi-journées par semaine constituant généralement le minimum autorisé pour l'inscription au programme Foundation 1).

Si les frais dus ne sont pas réglés, l'élève ne sera pas autorisé à participer aux activités, aux cours, aux examens ou à la remise des diplômes. Les bulletins, diplômes ou lettres de recommandation ne seront remis qu'une fois toutes les obligations financières

réglées. Les parents acceptent de payer un intérêt annuel de 5 % pour tout paiement tardif (art. 104 du Code des Obligations).

Si les frais d'inscription et de scolarité ainsi que tout autre frais sont payés par l'employeur, les parents demeurent responsables du paiement des frais en cas de conflit entre l'employeur et le parent.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables si une famille décide de ne pas inscrire son enfant après paiement. Tous les frais autres que les frais de scolarité doivent être réglés dans les 10 jours suivant la réception de la facture.

Pour les familles inscrivant leur enfant en cours de trimestre, les frais seront facturés au prorata. Les coûts des activités obligatoires correspondantes seront facturés.

Des réductions pour fratrie seront accordées lorsqu'au moins trois enfants d'une même famille fréquentent La Côte International School. Une réduction de 5 % sera accordée pour le 3ème enfant et de 10 % pour le 4ème enfant et les suivants. Le pourcentage de réduction s'applique uniquement aux frais de scolarité des frères et sœurs plus jeunes.

Si l'aîné a terminé sa scolarité dans l'École, il sera tout de même comptabilisé dans le nombre total d'enfants de la même famille.

3.1.6 Conditions de retrait

Tout retrait ou toute modification doit être communiqué par écrit ou par email au service des admissions, la date de l'email ou du cachet postal faisant foi. Un retrait annoncé n'est considéré comme valable que si La Côte International School en a accusé réception. Aucun remboursement des frais de scolarité ou des frais liés aux activités obligatoires ne sera envisagé pour quelque raison que ce soit, y compris la maladie. Toute notification de changement concernant les frais de la Foundation doit être donnée conformément aux délais de retrait indiqués ci-dessous.

La réinscription à l'École a lieu en mars de chaque année. Afin de garantir une place à l'École pour l'année suivante et de permettre la planification et l'organisation du personnel et des ressources, les parents doivent réinscrire leurs enfants au plus tard le 31 mars.

Avant le début de l'année scolaire, les frais suivants seront facturés :

DATE LIMITE DE RETRAIT	FRAIS
RETRAIT AVANT LE 30 AVRIL	Aucun frais
RETRAIT ENTRE LE 1ER ET LE 31 MAI	Frais d'annulation : 1 mois
RETRAIT ENTRE LE 1ER ET LE 30 JUIN	Frais d'annulation : 2 mois
RETRAIT APRÈS LE 30 JUIN	Frais d'annulation : Trimestre d'Automne

Pendant l'année scolaire, tout retrait doit être communiqué au moins 2 mois calendaires avant le premier jour du mois du début du trimestre suivant.

Pour un retrait à la fin du :

- Trimestre d'automne, l'avis doit être donné au plus tard le 31 octobre
- Trimestre de printemps, l'avis doit être donné au plus tard le 31 janvier

Si ces délais ne sont pas respectés, des frais d'annulation équivalents à 1 mois de

scolarité seront appliqués.

Les frais d'annulation seront calculés au pro rata sur la base du tarif annuel pour l'année académique, réparti sur 10 mois.

L'École se réserve le droit de modifier son Contrat d'(Ré)Inscription – Conditions générales à tout moment. Le présent document remplace et annule toute version antérieure. Les frais de scolarité sont revus annuellement et peuvent être modifiés d'une année académique à l'autre.

Tout litige, controverse ou revendication liés aux présentes conditions générales est soumis exclusivement au droit suisse et à la juridiction des tribunaux compétents d'Aubonne.

4.CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1 Conditions générales d'admission

4.1.1 Définitions dans les informations légales

« Parent » désigne le parent ou le tuteur légal effectuant cette demande.

« École » désigne l'École fournissant les services éducatifs dans le cadre de cette demande.

« Élève » désigne l'enfant / les enfants pour lesquels les parents / tuteurs déposent la demande.

« Documents de l'École » désigne le site web de l'École ainsi que les documents marketing et opérationnels (à l'exclusion des politiques et règlements de l'École) mis à disposition des parents ou tuteurs.

4.1.2 Obligations de l'École

L'École s'engage à dispenser un enseignement conformément aux Documents de l'École. L'École se réserve le droit de modifier les Documents de l'École à tout moment, et toute référence aux Documents de l'École dans le présent document renvoie à sa version la plus récente. La manière dont l'École dispense l'enseignement peut être adaptée par l'École (agissant de manière raisonnable). Si nécessaire (selon la décision de l'École à sa discrétion), l'École peut dispenser l'enseignement sous forme d'école virtuelle, conformément aux Documents de l'École. Rien dans les Documents de l'École n'engage l'École à des procédures ou politiques spécifiques, et rien dans les Documents de l'École ne crée une obligation contractuelle, qu'elle soit expresse, implicite, unilatérale ou autre, entre les parents et l'École.

4.1.3 Conformité aux règlements et politiques de l'École

Les parents et les élèves acceptent de :

- a) Soutenir et respecter la philosophie, les objectifs et les finalités déclarés de l'École ;
- b) Se conformer à la politique de comportement / au code de conduite de l'École ainsi qu'aux règles et règlements applicables. En cas de non-respect grave des règles et règlements de l'École, celle-ci se réserve le droit de suspendre ou d'exclure l'élève. Dans ce cas, l'École peut décider, à sa seule discrétion, de ne procéder à aucun remboursement ni réduction des frais déjà payés ou restant dus à l'École.

Les politiques et règles de l'École (expressément identifiées comme telles) font partie intégrante des présentes conditions générales, comme si elles y étaient reproduites. L'École a le droit de mettre à jour ses politiques et règles à tout moment. En cas de contradiction entre les politiques/règles de l'École et les présentes Conditions générales, ces dernières prévalent.

4.1.4 Prise en charge à l'École

L'École mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour s'assurer que seules les personnes autorisées par les parents à récupérer l'élève à l'École soient en mesure de le faire.

4.1.5 Approbation des parents

Les parents acceptent que, si une question nécessite leur approbation ou notification de la part de l'École, il suffira que l'École informe ou obtienne l'approbation d'un seul des parents.

4.1.6 Renonciation de responsabilité

Les parents reconnaissent que l'élève fréquente l'École à leurs propres risques et que l'École n'est pas responsable de toute blessure ou responsabilité pouvant survenir à l'élève lorsqu'il/elle (i) fréquente l'École de manière générale (ou, le cas échéant, fréquente la plateforme d'enseignement virtuel de l'École), (ii) participe à des activités (organisées par l'École et/ou un tiers), ou (iii) utilise les ordinateurs de l'École, sauf si la blessure résulte d'une négligence de la part de l'École. L'École ne sera pas responsable de toute perte ou tout dommage causé aux effets personnels de l'élève.

4.1.7 Vol

L'École ne saurait être tenue responsable en cas d'objets volés, perdus ou disparus, y compris, sans s'y limiter, l'argent, les bijoux, les ordinateurs et appareils électroniques personnels, les téléphones portables et/ou les objets de valeur. L'École n'assume aucune responsabilité quant à la garde des effets personnels de l'élève ou de ceux de ses parents.

4.1.8 Paiement des frais

- a) Les parents confirment qu'ils ont reçu une copie du barème des frais et des conditions générales associées de l'École, dont les termes sont incorporés par référence dans les présentes, et acceptent de se conformer aux termes et conditions du Barème des frais.
- b) Les parents acceptent que tous les frais soient payés conformément au Barème des frais. L'École se réserve le droit de modifier le Barème des frais à tout moment, et toute référence au Barème des frais dans le présent document renvoie à la version la plus récente.
- c) L'École se réserve le droit d'annuler l'inscription de tout élève ou de ne pas accepter un élève pour quelque raison que ce soit, ou sans raison, à tout moment, tant que l'intégralité des frais applicables n'a pas été réglée.
- d) En cas d'incohérence entre les présentes conditions générales et celles indiquées dans le Barème des frais, ce sont les présentes conditions générales qui prévaudront.
- e) L'École n'accepte aucun paiement provenant de parties sanctionnées ou interdites (par exemple des banques, individus ou entreprises) telles que désignées par une autorité officielle, notamment au Royaume-Uni, dans l'Union européenne, auprès de l'ONU, aux États-Unis ou par le gouvernement local concerné.

4.1.9 Retrait et remboursement des frais

- a) Les parents acceptent de notifier le retrait de leur enfant conformément au délai requis et indiqué dans le Barème des frais avant tout départ de l'École.
- b) En cas de retrait, l'École ne remboursera les frais que conformément aux dispositions prévues dans le Barème des frais incorporé au présent document.
- c) En cas de remboursement des frais, l'École effectuera un remboursement par

virement bancaire au parent ou à l'entreprise dont le nom figure sur le document de paiement en tant que payeur des frais de l'année concernée, sans devoir obtenir l'approbation préalable du parent. L'École ne transférera aucun remboursement à une autre personne ou entité, sauf si le parent ou l'entreprise dont le nom apparaît sur les documents de paiement de l'École confirme en personne et par écrit que les montants remboursés peuvent être versés à une autre personne ou entité.

4.1.10 Changement de renseignements

Les parents acceptent que :

- a) tout changement concernant les informations de l'élève, y compris les données d'identification, les numéros de police d'assurance, l'historique médical, les préférences alimentaires et les allergies, soit communiqué par écrit à l'École dès que possible ; et
- b) tout changement de coordonnées et/ou de contact d'urgence soit immédiatement notifié à l'École.

4.1.11 Défaut de divulgation

Les parents acceptent que le fait de ne pas divulguer à l'École des informations pertinentes (médicales ou autres) puisse entraîner le retrait d'une offre de place au sein de l'École et que, dans ce cas, l'École puisse décider, à sa seule discrétion, de ne procéder à aucun remboursement ni réduction des frais déjà payés ou restant dus à l'École.

4.1.12 Déclaration générale concernant l'exactitude et la véracité des informations

Les parents confirment qu'ils détiennent l'autorité parentale légale de l'élève qui fait la demande d'admission à l'École, ou qu'ils disposent du consentement du tuteur légal.

Ils certifient que toutes les informations contenues dans la demande d'inscription / réinscription sont complètes et exactes. S'il est déterminé que les parents ont fourni à l'École des informations matériellement incomplètes ou inexactes, l'École pourra décider, à sa seule discrétion, d'annuler l'inscription de l'élève et de ne procéder à aucun remboursement ni réduction des frais déjà payés ou restant dus à l'École.

4.1.13 Force exécutoire des conditions générales

Le fait que l'École n'applique pas l'une quelconque des Conditions générales énoncées dans le présent document ou dans le Barème des frais incorporé, ou que des déclarations orales ou actions soient faites par ou au nom de l'École, de ses responsables, employés ou agents, ne constitue en aucun cas une renonciation au droit de faire appliquer toute disposition contenue dans le présent document.

4.1.14 Intégralité des conditions générales

Les parents reconnaissent que les Conditions générales contenues dans le présent document ou dans le Barème des frais incorporé constituent l'intégralité de l'accord entre eux et l'École. Aucune promesse, condition, obligation ou engagement n'existe ou n'est créé en dehors de ceux contenus dans le présent document ou dans le Barème des frais. Les Conditions générales contenues dans le présent document et dans le Barème des frais incorporé remplacent toutes communications, déclarations ou accords antérieurs, oraux ou écrits, entre les parties concernant le sujet traité ici.

Les parents reconnaissent que les Conditions générales contenues dans le présent document et dans le Barème des frais peuvent être mises à jour ou modifiées par l'École (selon la décision de l'École à sa discrétion). Toute référence aux Conditions générales ou au Barème des frais renvoie toujours à leur version la plus récente.

4.1.15 Loi applicable

Les Conditions générales contenues dans le présent document et dans le Barème des frais incorporé sont soumis au droit suisse, au droit du Canton de Vaud ainsi qu'à celui d'Aubonne. Le lieu de juridiction pour toute action relative aux services fournis dans le cadre du présent accord est exclusivement la plus petite subdivision géographique dans laquelle se situe l'École, les parties acceptant expressément cette compétence.

4.1.16 Acceptation d'une offre

Lorsqu'une offre est faite et acceptée, l'École enverra aux parents une lettre d'acceptation ainsi que des informations complémentaires dont ils doivent être informés. En inscrivant leur enfant à l'École, les parents et l'élève acceptent de respecter toutes les politiques, termes et conditions que l'École pourra émettre de temps à autre.

4.2 Autorisation de participation aux sorties scolaires

4.2.1 Activités scolaires

Les parents acceptent que l'élève participe à toutes les activités obligatoires de l'École, y compris les voyages résidentiels et les sorties hors établissement. L'École s'engage à fournir une notification préalable pour les sorties hors établissement. Tous les coûts liés à ces activités seront communiqués aux parents par l'École.

4.3 Informations médicales

Les parents :

1. reconnaissent que (i) toutes les informations médicales communiquées à l'École sont vraies et correctes, et (ii) toute mise à jour des changements relatifs aux informations médicales et de contact sera transmise à l'École en temps utile.
2. comprennent que les données médicales concernant l'élève seront traitées par l'École dans le cadre de ses Opérations.
3. autorisent l'École et les prestataires de soins médicaux désignés par celle-ci à fournir à l'élève les soins médicaux nécessaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'administration de médicaments contre les allergies (tels que les Epi-Pens ou la diphenhydramine), des pansements, des médicaments en vente libre et d'autres articles ou techniques de premiers secours. Si, de l'avis d'un médecin dûment autorisé et exerçant légalement, l'élève a besoin de services médicaux ou chirurgicaux nécessitant une autorisation ou un consentement parental, les Parents autorisent, désignent et habilitent par la présente l'École à agir en tant que leur mandataire pour fournir en leur nom toute autorisation orale ou écrite qui pourrait être requise. L'école fera tout son possible pour contacter les parents afin d'obtenir leur consentement, mais pas si cela risque de mettre l'enfant en danger.
4. déchargent l'École de toute responsabilité et acceptent de la tenir indemne, ainsi que ses responsables, ses employés et ses agents, de toute responsabilité ou blessure pouvant résulter de la fourniture de tels soins médicaux, qu'ils soient effectués par l'École, ses responsables, ses employés ou ses agents, ou par tout autre prestataire de soins de santé.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

5.1 Informations générales

Pour obtenir des informations détaillées sur la collecte et le traitement des données personnelles des parents, tuteurs légaux et élèves par l'École, veuillez consulter notre Privacy Notice. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant notre traitement des données personnelles, veuillez contacter notre Référent à la Protection des Données à l'adresse : dataprotection@lcis.ch.

5.2 Traitement des données personnelles des élèves dans le cadre des opérations de l'École

Les opérations de l'École englobent toutes les activités mises en œuvre pour fournir des services à ses élèves, depuis les demandes d'inscription jusqu'au moment où l'élève quitte l'École, ainsi que la gestion des relations avec les anciens élèves.

Dans le cadre de ses opérations, l'École collectera et traitera différentes données personnelles des élèves, telles que des informations d'identification personnelle, des informations démographiques, des informations familiales, des informations contenues dans la demande d'inscription, des informations liées à la vie scolaire, des informations concernant le développement de la communauté scolaire, et des informations financières.

Veuillez noter qu'en lien avec les activités scolaires obligatoires organisées hors site, ainsi que les activités extrascolaires proposées par l'École, celle-ci peut transférer des données personnelles d'élèves à des tiers. Ces tiers ne traiteront pas les données personnelles des enfants pour le compte ou sous les instructions de l'École, mais agiront en tant que responsables de traitement indépendants. L'École n'assume aucune responsabilité quant au traitement des données par ces tiers. Si vous souhaitez davantage d'informations sur leurs pratiques en matière de protection des données, veuillez nous contacter : nous vous fournirons les coordonnées nécessaires.

5.3 Traitement des données médicales et autres données sensibles des élèves dans le cadre des opérations de l'École

Dans le cadre de ses opérations, il est essentiel que l'École prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et le bien-être de ses membres, y compris ses élèves. En conséquence, l'École collectera et traitera des données personnelles sensibles concernant les élèves, telles que les dossiers médicaux, les conditions d'accès liées au handicap, les restrictions alimentaires ou allergies, les besoins spécifiques, ainsi que d'autres informations pertinentes.

Veuillez noter que l'École peut être amenée à partager certaines informations médicales des élèves avec des tiers qui agissent en tant que responsables de traitement indépendants, par exemple des informations relatives aux allergies avec le prestataire de restauration, ou des informations sur des besoins particuliers avec les organisateurs des camps de ski. Dans ce cas, l'École sollicitera le consentement préalable des parents.

5.4 Enregistrement d'images des élèves

Nous distinguons deux finalités différentes pour l'enregistrement d'images. Premièrement, les enregistrements d'images destinés à assurer le bon fonctionnement des opérations de l'École, y compris les photos d'identification pour les badges et les enregistrements CCTV, ne nécessitent pas de consentement. Deuxièmement, les enregistrements d'images qui ne sont pas essentiels au fonctionnement de l'École — qu'il s'agisse d'usages internes, tels que des photographies ou vidéos d'événements sportifs, de représentations théâtrales, de sorties ou d'activités en classe, ou d'usages externes, tels que la promotion de l'École auprès du grand public — nécessitent un consentement. L'École enverra, en début d'année scolaire, un formulaire de consentement permettant aux parents et tuteurs légaux d'autoriser ou de refuser l'utilisation d'images des élèves pour l'année scolaire concernée.

La Côte International School utilise des photos et des vidéos pour promouvoir l'École auprès de différents publics, notamment sur son site web et via ses réseaux sociaux. L'École collecte également du contenu pour soutenir la promotion de Nord Anglia Education (NAE) et de l'ensemble de ses écoles dans le monde. Votre consentement sera demandé chaque année lors de la réinscription. Toutefois, si à tout autre moment vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez envoyer un email à admissions@lcis.ch.

5.4.1 Conditions d'utilisation par l'École

Nord Anglia Education (NAE) détient les droits d'auteur sur toutes les images prises, et celles-ci ne seront utilisées qu'aux fins mentionnées ci-dessus. Il incombe aux Parents ou à l'Élève d'informer l'École, par écrit, si le consentement doit être retiré ou modifié à tout moment, en contactant : admissions@lcis.ch.

L'École :

- a) conservera toutes les images dans les archives d'images de NAE et les utilisera uniquement pour les finalités autorisées par l'École et NAE. L'École applique des contrôles stricts quant au type d'images publiées et quant à l'usage des photographies et vidéos sur son site web ou sur d'autres supports en ligne, et ne vendra jamais aucun matériel à des tiers.
- b) se conforme à toutes les réglementations pertinentes en matière de protection des données ainsi qu'à sa politique de confidentialité: www.nordangliaeducation.com/la-cote-aubonne/privacy-policy
- c) peut utiliser les images pendant une période de 24 mois dans le cadre d'activités marketing actives; les contenus publiés sur les réseaux sociaux ou en ligne peuvent rester accessibles plus longtemps.
- d) enregistrera le consentement dans le système d'information de gestion de l'École et le conservera uniquement pendant la durée nécessaire à la finalité pour laquelle les données ont été collectées.

5.4.2 Renouvellement du consentement

Le consentement sera renouvelé en cas de changements de circonstances — cela peut inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- a) de nouvelles exigences de consentement, c'est-à-dire une finalité supplémentaire autre que celle décrite ci-dessus ;
- b) des changements dans la situation de l'Élève, par exemple des besoins en matière de

protection (safeguarding), rendant impossible l'utilisation de l'image de l'Élève ; ou
c) tout changement dans la législation.

5.4.3 Retrait du consentement

Si le consentement est retiré, le représentant désigné de l'École reconnaîtra la réception de la demande par écrit, par lettre ou par email. L'École supprimera le fichier concerné de sa banque d'images dans un délai d'un mois après réception de la demande des Parents et ne l'utilisera plus dans aucun nouveau matériel produit à partir de la date de la lettre. Les documents déjà publiés, incluant la photographie ou la vidéo, pourront toutefois rester en circulation ou en ligne, mais ne seront pas intégrés dans une réimpression ou une publication future.



LA CÔTE
INTERNATIONAL SCHOOL
AUBONNE

LA CÔTE INTERNATIONAL SCHOOL
Chemin de Clamogne 8, 1170 Aubonne, Switzerland
www.lcis.ch
+41 (0) 22 823 26 26
admissions@lcis.ch